

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2023-121

OBJET : Arrêté temporaire de permission de voirie, Le Petit Hamel, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

LE MAIRE DE LES MONTS D'AUNAY

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
VU l'article R.644-2 du Code Pénal ;
VU le Code de la Route ;
VU l'avis voirie de Pré-Bocage Intercom du 31 mars 2023 ;

CONSIDERANT la demande en date du 26 mai 2023 de **Madame PASQUIER**, demeurant 14 chemin du Petit Hamel, tendant à obtenir l'autorisation d'interdire le stationnement et la circulation du 2 au 5 Le Petit Hamel, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, dans le cadre de la fête des voisins, le vendredi 2 juin 2023 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 -** Du vendredi 02 juin 2023 à 19h00 jusqu'au samedi 03 juin à 02h00, la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits, du 2 au 5 Le Petit Hamel, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, dans le cadre de la fête des voisins.
- ARTICLE 2 -** La mis en place et le maintien de tout dispositif nécessaire à cette réglementation provisoire restent à la charge du pétitionnaire.
- ARTICLE 3 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 -** L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :
–Madame PASQUIER
–Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
–Monsieur le responsable technique de Les Monts d'Aunay,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 30 mai 2023

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

